



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 24/06/2016

Reçu en préfecture le 24/06/2016

Affiché le

SLOW

ID : 081-200034056-20160623-D2016_58-DE

Séance du 23 juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER - COMBES (Suppléant) - DEGLISE - DELOUVRIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER.

Mme Evelyne FADDI a donné procuration à M. Jean-François TACCONE.

N° 2016/58

Objet : Budget Principal 2016 : décision modificative n°1 - Virements de crédits

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations sur le Budget Principal 2016, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

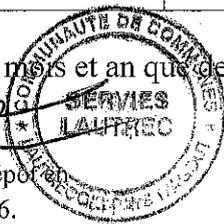
Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal 2016 prévoyant des virements de crédits comme détaillées ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
Investissement	024	81.740 €	020	- 4.900 €
	021	- 81.740 €	2188-017	4.900 €
Fonctionnement			6411	- 600.000 €
			64111	600.000 €
			6413	- 130.000 €
			64131	130.000 €
	775	- 81.740 €	023	- 81.740 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an qui précèdent.
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 23 juin 2016.



Le Président

Raymond GARDELLE

